

COMPTE RENDU

Rencontre du jeudi 22 mai 2008, de 13 h 30 à 16 h

Tenue à la Salle Expo-Rail, 110, rue Saint-Pierre à Saint-Constant

Participants :

Organisme	Nom	
Collège territorial		
1 - Président de la CRRNT, représentant de la CRÉ	Paul	Sarrazin
2 - Vice-présidente de la CRRNT, représentant de la CRÉ	Huguette	Saint-Pierre Beaulac
3 - MRC Acton	Serge	Dupont
4 - MRC La Vallée-du-Richelieu	François	Sénécal
5 - MRC Le Bas-Richelieu	Mario	Dion
6 - MRC Le Haut-Richelieu	Caroline	Roberge
7 - MRC Les Maskoutains	François	Lestage
8 - MRC Rouville	Francis	Provencher
Collège des propriétaires		
9 - SPB Estrie	Noël	Morin
10 - SPFSOQ	Armand	Plourde
11 - UPA Saint-Hyacinthe	Daniel	Racine
Collège sectoriel		
12 - Centre de la Nature du Mont-St-Hilaire	Marc-André	Guertin
13 - Nature-Action	Stéphane	Tanguay
14 - Agence forestière de la Montérégie	Laurent	Denis
15 - Groupement forestier du Haut-Yamaska	Hugues	Méthot
16 - FQF, Région Montréal, Laval, Montérégie	Gilles	Jacques
17- Québec Oiseaux	Jean-Sébastien	Guénette
Personnes ressources		
18 - MRNF	Alain	Michaud
19 - MRNF	Jean-Philippe	Detolle
20 - MAPAQ	Yvon	Pesant
21 - MAMR	Claudine	Beaudoin
22 - MDDEP	Isabelle	Piché
23 - SEPAQ	Alain	Mochon
Autres participants		
24- Mandataire lié au fonctionnement de la CRRNT	Luc	Dumouchel
25 - Répondante à la CRÉ pour la CRRNT	Nathalie	Ward
26 - Coordinatrice de la CRRNT et secrétaire d'assemblée	Martine	Ruel
27 - Responsable du PRDIRT	Amélie	Fréchette

OUVERTURE DE LA RÉUNION : 13 h 30

1. MOT DE BIENVENUE

Discussions :

M. Sarrazin, président de la CRRNT, souhaite la bienvenue aux commissaires présents et souligne la pertinence de l'Atelier de transfert de connaissances de la matinée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Documents remis :

Ordre du jour.

Consensus :

- *Adoption de l'ordre du jour tel que présenté, en gardant le point « Questions diverses et varia » ouvert.*

3. DÉPÔT ET VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 31 MARS 2008

Documents remis :

Compte rendu du 31 mars 2008.

Discussion :

Au sujet de la date de tenue du Forum des partenaires.

Consensus :

- *Comme la ressource du PRDIRT vient d'être embauchée, le forum des partenaires se tiendra à l'automne et permettra, entre autres, de présenter l'état d'avancement du PRDIRT.*
- *Le compte rendu du 31 mars 2008 est validé par les commissaires présents.*

4. FONCTIONNEMENT

4.1. PROPOSITION RÉVISÉE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Documents remis :

Proposition de modification de l'article 4.8 du Règlement de fonctionnement.

Discussion :

M. Sarrazin fait une mise en contexte sur le dossier et explique la première proposition de modification (suite à la rencontre du 31 mars 2008), ainsi que la seconde (à la suite d'une conférence téléphonique avec les représentants de propriétaires, le 12 mai 2008).

Il précise que :

- la CRRNT fournit des orientations et des recommandations à la CRÉ sur les dossiers en lien avec les ressources naturelles et le territoire,
- il est important d'avoir une façon de faire qui vise le consensus,
- il est important aussi de roder la mécanique de fonctionnement de la Commission, des ajustements pourront être effectués en cours de route.

Consensus : CRRNT 2008-05-4.1

Sur proposition de M. Marc-André Guertin

- **La proposition suivante est retenue :**

Remplacer l'article 4.8 par :

4.8 Prise de décision

Le mode de prise de décision de la Commission est le consensus. Aux fins de la présente, le consensus se définit comme un accord général caractérisé par l'absence d'opposition ferme principalement par les commissaires concernés par le sujet. Ainsi, toute décision prise par consensus a l'appui des participants ou, du moins, n'essuie pas un rejet catégorique de leur part.

Remplacer l'article 4.8.1 par :

4.8.1 Impasse au consensus

S'il s'avère impossible d'atteindre un consensus, la Commission réfèrera, s'il y a lieu, le dossier à la CRÉ qui devra trancher puisque c'est à elle que revient la décision finale.

Le dossier devra être présenté dans son ensemble, en toute neutralité, en faisant ressortir tous les arguments en faveur et en défaveur, et ce, pour chacun des collèges représentés à la Commission.

Ainsi, les commissaires seront invités à s'exprimer individuellement et à expliquer leur position concernant le dossier. La position de chacun des commissaires sera intégrée au rapport et celui-ci sera déposé à la CRÉ.

Discussion :

Au sujet du code de conduite à signer, il serait peut-être pertinent de revoir le libellé, car la CRRNT est une table technique, donc non décisionnelle. À cet effet, l'aspect imputabilité n'est pas un élément nécessaire. Il faudra voir à utiliser le libellé de la CRÉ à ce sujet.

Pour la prochaine rencontre, il est suggéré de déposer une proposition en vue d'adoption par tous les commissaires, au lieu de les faire signer un à un. Ceci allégera la gestion de ce dossier.

4.2. SUIVI DE LA DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES

Discussion :

Mme Ruel explique que la Commission est maintenant complète. Se sont joints récemment trois nouveaux commissaires, soit M. Jean-Sébastien Guénette de Québec Oiseaux (faune sans prélèvement), Mme Caroline Roberge (MRC Le Haut-Richelieu) et finalement, M. Mario Chamberland, de Loisir et Sport Montérégie (secteur récréation).

4.3. VALIDATION DU PLAN D'ACTION

Documents remis :

Plan d'action annuel 2008-2009.

Discussion :

Un plan d'action doit être déposé au MRNF afin d'obtenir le financement de la CRRNT pour 2008-2009.

Question : Concernant le point *Réception et mise en œuvre d'autres mandats*, on se questionne à savoir si certains mandats sont prévus actuellement.

Réponse : Il est clair que des mandats *ad hoc* seront confiés dans l'année qui vient, que ce soit au niveau de la filière éolienne ou du projet de Loi sur la forêt. Toutefois, les délais et l'ampleur de ces mandats sont inconnus pour l'instant. Le MRNF est clair à cet effet, si des mandats *ad hoc* importants sont confiés à la CRRNT, des sommes supplémentaires accompagneront les tâches à réaliser.

Consensus :

- ***Les commissaires présents adoptent le plan d'action annuel proposé.***

4.4. DÉPÔT DU CALENDRIER DE RÉUNION

Documents remis :

Calendrier des rencontres 2008 de la CRRNT Montérégie Est.

Consensus :

- ***Certaines corrections devront être apportées au calendrier.***
- ***Les dates proposées conviennent aux commissaires présents.***

4.5. COMPTE-RENDU DU FORUM DES CRRNT

Discussion :

M. Dumouchel et Mme Ward présentent un résumé des sujets discutés lors du Forum des CRRNT, tenu le 16 mai 2008. En plus de présenter le décret (financement des CRRNT), ainsi que le cadre de référence pour la mise en place des PRDIRT, le MRNF a confirmé sa volonté de :

- régionaliser ses domaines d'affaires en passant par les Commissions;
- discuter avec d'autres ministères pour les intégrer dans l'approche (MDDEP, MAPAQ et autres).

Les commissaires discutent sur les priorités du PRDIRT, les domaines d'affaires du MRNF et soulignent que le dossier *EAU* est prioritaire en Montérégie.

Consensus : CRRNT 2008-05-4.5

Sur proposition de M. Serge Dupont

- ***La proposition suivante est retenue :***

Considérant l'importance de l'eau et de sa gestion en Montérégie Est.

Considérant que l'eau est intimement liée à la gestion des ressources naturelles.

Considérant que celle-ci n'est pas liée à un domaine d'affaire du MRNF.

Considérant que la CRRNT est liée par une entente avec le MRNF pour assurer le fonctionnement de la CRRNT, réaliser le PRDIRT et assurer sa mise en œuvre.

Considérant que le PRDIRT est un outil de planification qui permet d'établir et de mettre en œuvre une vision régionale intégrée du développement et de la conservation des ressources naturelles et du territoire définie, à partir d'enjeux territoriaux et exprimée en termes d'orientations, d'objectifs, de priorités et d'actions.

Il est convenu que la CRRNT Montérégie Est entend aborder la ressource EAU dans le cadre de l'élaboration de son Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT) et ce, dans le respect de la mission et des mandats des trois organismes de bassin versant du territoire.

Il est convenu que la CRRNT Montérégie Est ajoutera les Plans directeurs de l'eau (PDE) à la liste des documents de planification à intégrer à son PRDIRT. Cette démarche s'effectuera au cours de la première génération de PRDIRT, si le délai le permet, ou dans la seconde génération de PRDIRT.

Il est convenu que la CRRNT Montérégie Est demande au MRNF de clarifier ses attentes, ainsi que celles des autres ministères (MDDEP, MAPAQ, etc.) au niveau de la gestion de l'eau.

5. PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE (PRDIRT)

5.1. ÉTAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER

5.1.1. Embauche de la ressource liée au PRDIRT

Discussion :

Mme Amélie Fréchette est entrée en fonction à la CRRNT le 12 mai dernier avec un contrat de deux ans, renouvelable. Ses priorités, à moyen terme, sont :

- élaborer la base de données sur les documents de planification et les documents de référence liés à l'élaboration du PRDIRT,
- voir à la planification et à la tenue des rencontres du Comité de coordination,
- mettre en place les échéanciers de travail et
- rédiger le portrait de chacune des ressources à intégrer prioritairement au PRDIRT.

5.2. DÉPÔT DU RÉSUMÉ DU CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LA MISE EN PLACE DU PRDIRT

5.2.1. ORIENTATION SUR LE CONTENU (à déposer d'ici le 31 mai 2008)

Documents remis :

Résumé du cadre de référence pour l'élaboration du PRDIRT.

Proposition de commentaires sur le cadre de référence.

Discussion :

Mme Ruel explique que le MRNF demande de donner des commentaires sur le cadre de référence pour l'élaboration du PRDIRT et en présente un résumé. Elle présente également une proposition de commentaires.

Consensus : CRRNT 2008-05-5.2.1

• ***Les commissaires présents sont d'accord à l'effet de déposer les commentaires suivants au MRNF :***

1. L'aspect « territoire privé »

Bien que le cadre de référence soit orienté en fonction du territoire public en premier lieu, il devrait faire ressortir plus explicitement l'aspect « territoire privé » dans certaines sections où cela s'avère pertinent.

Le cadre de référence devrait notamment clarifier, parmi les documents de planification existants et relevant de la responsabilité du MRNF :

- lesquels s'appliquent à la fois en territoire public et privé;
- lesquels s'appliquent uniquement en territoire public et
- parmi ces derniers, ceux dont il serait souhaitable de s'inspirer pour élaborer le contenu du PRDIRT touchant le territoire privé.

2. L'arrimage avec les autres ministères

Le cadre de référence devrait préciser davantage comment s'effectuera l'arrimage avec les autres ministères concernés, en particulier dans les cas où, en raison des caractéristiques régionales :

- les thématiques traitées dans le PRDIRT débordent des domaines de compétence du MRNF;
- le PRDIRT est susceptible d'influencer ou d'être influencé de façon importante par des documents de planification ne relevant pas de la responsabilité du MRNF.

Il sera important que les liens entre le PRDIRT et les autres documents de planification soient clarifiés dès le début du processus afin d'orienter l'élaboration du PRDIRT. Le point de vue des CRRNT quant aux rôles respectifs et aux influences réciproques de ces divers documents de planification devrait servir de base aux discussions que prévoit tenir le MRNF avec les ministères concernés. De plus, il serait souhaitable que les directions générales régionales soient impliquées de près dans ces discussions.

Ainsi, le cadre de référence devrait indiquer que le MRNF devra être informé en début de processus de la nature des documents de planification qui seront pris en compte pour l'élaboration du PRDIRT et des liens envisagés entre ceux-ci. En contrepartie, le cadre de référence devrait être plus explicite en ce qui concerne l'échéancier de ces discussions interministérielles.

5.3. MISE EN PLACE DU COMITÉ DE COORDINATION

Documents remis :

Comité de coordination du PRDIRT (proposition de composition).

Discussion :

Mme Ruel explique que le comité doit être mis sur pied en vue de la validation prochaine des documents de planification, de la démarche et de l'échéancier de travail. Il est prévu que la section portrait du PRDIRT soit livrée en décembre 2008. Elle explique la proposition de composition du comité, de 5 à 7 personnes, représentative de chacun des collèges électoraux.

Consensus :

Consensus CRRNT 2008-05-5.3

• ***Le comité sera composé des personnes suivantes :***

Commissaires :

- | | |
|----------------------------|---|
| 1. Paul Sarrazin: | Collège Territorial – Président de la CRRNT |
| 2. Huguette St-Pierre B. : | Collège Territorial – Vice-présidente de la CRRNT |
| 3. Francis Dorion: | Collège Territorial – Aménagiste MRC Brome-Missisquoi |
| 4. Francis Provencher : | Collège Territorial – Aménagiste MRC Rouville |
| 5. Gilles Jacques : | Collège sectoriel – Fédération québécoise de la faune (FQF) |
| 6. Chantal D'Auteuil : | Collège sectoriel – Bassins versants |
| 7. Hugues Méthot : | Collège sectoriel – Groupement forestier du Haut-Yamaska |
| 8. Noël Morin : | Collège propriétaires agroforestiers – SPBE |
| 9. Armand Plourde : | Collège propriétaires agroforestiers – SPBSOQ |

Personnel technique :

- | | |
|-------------------------------|--------------------|
| 10. Représentante de la CRÉ : | Nathalie Ward |
| 11. Répondant du MRNF : | Alain Michaud |
| 12. Répondant du MRNF : | Paul-Émile Lafleur |
| 13. Répondante du MDDEP : | Isabelle Piché |
| 14. Personnel de la CRRNT : | Luc Dumouchel |
| 15. Personnel de la CRRNT : | Martine Ruel |
| 16. Personnel de la CRRNT : | Amélie Fréchette |

6. AUTRES MANDATS

6.1. DOCUMENTS LIÉS À LA CONSULTATION SUR LE LIVRE VERT

Documents remis :

Fiche d'inscription pour recevoir les documents liés à la consultation sur le Livre vert.

Discussion :

En raison du grand nombre de documents transmis avec l'avis de convocation, il n'a pas été possible de transmettre la documentation liée à la consultation sur le Livre vert.

Consensus :

Les commissaires présents remplissent la fiche d'inscription pour recevoir les documents liés à la consultation sur le Livre vert.

6.2. FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)

6.2.1. Présentation du mandat

Discussion :

Mme Ward explique que la CRÉ a décidé de donner 75 000 \$ par année à la CRRNT afin de faciliter la mise en place de projets liés à la protection et la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire. La CRRNT verra à mettre en place un processus pour attribuer ces sommes.

6.2.2. Modalités d'attribution de projets

Documents remis :

Proposition de modalités d'attribution du Fonds de développement régional pour les ressources naturelles et le territoire (FDRRNT) et de cadre normatif.

Discussion et commentaires :

Il est intéressant de passer au mode action aussi rapidement. Certains commissaires se questionnent sur les délais d'implantation du FDRRNT. Est-il nécessaire d'attendre les orientations ou le plan d'action du PRDIRT?

Consensus :

- *Les priorités sont déjà connues, une priorité par année pourra être ciblée.*
- *La CRÉ devra préciser sa vision face aux appels de projets : FDR et FDRRNT:*
 - *Est-ce qu'un projet sera éligible aux deux fonds?*
 - *Est-ce que tous les projets en lien avec les ressources naturelles seront dirigés vers la CRRNT?*
- *Les règles d'attribution mises de l'avant par le personnel de la CRRNT cet été découleront des orientations données par la CRÉ à ce sujet.*

7. QUESTIONS DIVERSES ET VARIA

7.1. SYMPOSIUM SUR LA VALORISATION DE LA BIOMASSE FORESTIÈRE

Documents remis :

Résumé du Symposium sur la valorisation de la biomasse forestière.

7.2. FONDS DE RÉTABLISSEMENT DU CHEVALIER CUIVRÉ

Discussion :

La CRÉ a reçu une demande pour adhérer à ce fonds. Des précisions seront apportées pour savoir quel pourra être le rôle de la CRRNT face à ce dossier.

8. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

Consensus :

- *Il est prévu de se rencontrer le 11 septembre 2008 aux bureaux de la CRÉ situé au 255 boul. Laurier, à McMasterville à 13 h 30. Une rencontre du comité de coordination est prévue en matinée au même endroit.*

9. LEVÉE DE LA RÉUNION : 15 h 35